Message du 18/12/18 à 18h52

> Objet : Observations enquête publique - aménagement de la RN 154

Bonjour M. le commissaire enquêteur

Ce projet de 2ème rond-point ne résoudra en rien les engorgements. Sa distance de 56 m par rapport au 1er est beaucoup trop petite: quelques camions avec remorques et c'est un deuxième engorgement. Il faudrait une distance minimum de 200 m entre les 2 rond-points.
Par Ailleurs le sous dimensionnement de ce 2ème rond-point est inadapté à l'absorption des différents flux. Il serait plus judicieux de réaliser en 2x2 voies le tronçon restant à l'arrivée au sud de Dreux.
Gérard Breteaux